

Un bail empreint d'humanisme

LE 30 JUIN DERNIER, LE CONSEIL MUNICIPAL A DONNÉ SON AVAL À LA DERNIÈRE ÉTAPE D'UN RAPPROCHEMENT AMORCÉ EN 2018 AVEC L'ASSOCIATION FONDATION BOMPARD POUR LA GESTION DE LA MAISON DE RETRAITE PIERRE HERMENT AVEC LA SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF. EXPLICATIONS DE TEXTE.



Le contexte

À la recherche d'un partenariat, l'association gestionnaire de la maison de retraite Pierre Herment (MRPH), présidée par Jean-Louis Herment, se tourne début 2018 vers l'association Fondation Bompard qui place la personne accueillie au cœur de ses préoccupations. Un mandat de gestion signé en avril 2018 renforce ce partenariat, lui apportant ainsi toute l'expérience des services supports de l'association Fondation Bompard (ressources humaines, finances, etc.). La commune, propriétaire des lieux et son maire Henri Hasser ont été pleinement associés à la démarche. Le conseil d'administration de l'association de gestion de la MRPH a mesuré les défis que représentent les nouveaux besoins de la maison et de ses résidents. Elle a adapté sa stratégie afin de pérenniser, à long terme, les valeurs humaines et professionnelles, bases depuis l'origine, de la culture de l'établissement.

Pourquoi un bail emphytéotique ?

Face aux enjeux financiers qui se profilent et pour le maintien d'un accès à la MRPH à tous, l'association gestionnaire et la mairie du Ban-Saint-Martin ont souhaité inscrire ce partenariat dans un cadre plus solide et pérenne, c'est-à-dire la signature d'un bail emphytéotique sur une durée de 40 ans avec la Fondation Bompard, garantissant un hébergement abordable et entièrement rénové.

Le principe

Pour schématiser, la mairie reste propriétaire des murs. « Il n'y a aucune spéculation immobilière, foncière et lucrative. C'est aussi une des raisons pour laquelle le conseil d'administration et la mairie se sont tournés vers la fondation Bompard. Il n'y



Jean-Louis Herment, président du conseil d'administration de la maison de retraite Pierre Herment et Alan Vinot, directeur général de la Fondation Bompard.

aura pas de «déshabilitation» à l'aide sociale et la structure restera ouverte à toutes les personnes du Ban Saint Martin qui souhaitent l'intégrer, y compris les plus modestes », souligne Alan Vinot, directeur général de l'association Fondation Bompard. Les ressources économiques ne seront pas un critère d'admission. C'est à la fois un préambule du bail et un principe fondamental. La mairie oblige le preneur à réaliser d'importants travaux. « Une première tranche concerne le désenfumage de l'établissement et l'installation de deux chambres temporaires supplémentaires », précise le maire Henri Hasser. « Cela signifie concrètement qu'une personne qui a besoin d'un accueil en maison de retraite pendant 3 mois, pourra désormais intégrer la structure. C'est un atout », ajoute Jean-Louis Herment, président de l'association de gestion de la maison de retraite.

Une seconde tranche visera à rénover complètement l'établissement, en particulier les parties communes (couloirs, petits salons, sols, murs, plafonds). Tout sera remis au goût du jour car la construction du bâtiment remonte tout de même à 1991. « L'exécution et le respect de la dimension morale seront contrôlés par M. Herment qui entre au sein du conseil d'administration de la Fondation Bompard et sera donc l'administrateur référent de l'établissement. La mairie aura également un siège au sein du conseil pour contrôler l'exécution du bail », complète Alan Vinot.

Le calendrier

Les travaux débutent avant la fin de l'année pour une durée de 18 mois. « Nous sommes sur 1,2 million d'euros sur la première phase, à savoir les travaux de désenfumage et l'installation des chambres temporaires », indique Jean-Louis Herment. Les travaux s'effectueront sans que les résidents ne soient déplacés. Concernant la 2^e phase – Rénovation des parties communes, de tous les pignons extérieurs, l'étanchéité du toit, les fenêtres, les sas ainsi que tous les points techniques comme la téléphonie et la domotique – elle commencera en 2023.

EN SAVOIR +

L'association Fondation Bompard

L'Association Fondation Bompard est une association à but non lucratif du secteur médico-social, de droit local Alsace-Moselle. Sa mission est de répondre aux besoins de toute personne en perte d'autonomie, et cela sans distinction d'âge, mais aussi à ceux des aidants. Elle gère différents types de structures destinées à accueillir des personnes en situation de handicap et/ou âgées dépendantes. Elle intervient aussi à domicile à travers la gestion de soins infirmiers (SSIAD), le déploiement d'équipes spécialisées Alzheimer (ESA), la plateforme de répit (information et aide aux aidants) et des conseils avisés en termes d'aménagement du domicile et d'aides techniques (CICAT Lorraine).

Contact : www.fondation-bompard.asso.fr